

PROCES VERBAL Conseil Municipal du : 17 Octobre 2024

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Bernadette TRANCHAND, pouvoir à Danielle RANGER. Frédéric DELOLME, pouvoir à Pierre LETIEVANT.

Secrétaire de séance : Bruno JOURDAT.

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h34.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du Procès-Verbal du 26 juillet 2024 non réalisé en l'absence du secrétaire de séance, Frédéric DELOLME.

Ordre du jour :

- 1. Subvention voirie 2025.
- 2. Convention déneigement « Lotissement des Palais ».
- 3. Créances irrécouvrables budget eau-assainissement.
- 4. Créances douteuses budget communal.
- 5. Questions diverses.

1- Subvention voirie 2025: (2024-041)

Madame le maire rappelle qu'afin de poursuivre les travaux de reprises d'enrobés, il est nécessaire de présenter une demande de subvention de 60% des travaux programmés auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie.

Madame le Maire demande l'autorisation de présenter une demande de subvention voirie au titre de l'année 2025 auprès du Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à effectuer la demande de subvention voirie 2025.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

2- Convention déneigement « lotissement des Palais » : (2024-042) :

Madame le Maire présente le projet de convention de déneigement d'espaces privées du lotissement des Palais. Après avoir fait le point sur le linéaire, les obstacles éventuels et les points de stockage, le nombre de passage journalier a été discuté. Mickaël Blachon et Pierre Letievant soutiennent qu'il faut assurer deux passages si nécessaire. Il est donc décider que le nombre de passages sera à l'appréciation du chauffeur in situ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, APPROUVE la convention « déneigement » avec le lotissement des Palais, AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 1 (Frédéric DELOLME)

3- Créances irrécouvrables Budget eau-assainissement : (2024-043)

A la demande du comptable public qui n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés, le conseil municipal doit délibérer l'admission en non-valeurs de ces titres :

Montants admis	Montants présentés	Compte
6	292,98 €	6541
	. 0,00 €	6542
	292,98 €	Total

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** l'admission en non-valeur.

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

4- Créances douteuses Budget communal : (2024-044)

SANS OBJET

5- Questions diverses:

- ✓ Madame le Maire informe les élus avoir utilisé l'option virements de crédit dans le cadre de la M57 concernant un règlement pour le SIEL sur un compte non approvisionné : 200 € ont été transférés du compte 2111 vers le compte 204182.
- ✓ Madame le Maire informe les élus que la dénomination "route de Saint Etienne" sur deux voies séparées par un carrefour pose problème lors des livraisons. Elle propose de renommer la partie de la D37 entre le carrefour avec la D8 et le bourg. Après discussion, il est décidé de renommer cette partie de la D37 "route de Tarentaise".
- ✓ Madame le Maire informe que l'horaire de commémoration du 11 novembre est fixé à 11 heures et que le repas des anciens est programmé pour le 11 janvier 2025.
- ✓ Christophe Poncet présente le bilan réalisé par le Siel : la consommation électrique des éclairages publiques est passée de 10233kwh à 6239 kwh grâce à l'extinction partielle, l'horloge connectée sera mise en place en décembre et les éclairages LED début 2025.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 54 minutes.

Prochain conseil municipal prévu le 17 décembre 2024 à 20h00.

Signatures

Mireille TARDY,

Maire

Bruno JOURDAT, Secrétaire de séance